

PLF 2013 : Nouvelle politique fiscale, nouvelles stratégies d'optimisation ?

Par Infomedia - jeudi 8 novembre 2012 18:51

Partagez

2



AVIS D'EXPERT - Pour Edouard Petitdidier, cofondateur du family office Allure Finance, de nombreuses stratégies peuvent encore être mises en oeuvre pour diminuer la pression fiscale en 2013 dans le contexte des hausses d'impôt décidées par le gouvernement et sa majorité. Tour d'horizon des moyens de réduire sa base imposable et/ou l'impôt exigible.

Les mesures fiscales proposées par le gouvernement dans le sillage de celles publiées cet été afin de tenter de réduire le déficit public, vont modifier sensiblement la situation des clients patrimoniaux. La gestion optimisée d'un patrimoine, la recherche de rendements et de performances vont être, plus que jamais, associées aux choix des « bonnes » enveloppes fiscales. Il existe encore, bien heureusement, de nombreuses solutions afin de réduire l'impact de cette nouvelle fiscalité, aussi bien au niveau de l'impôt sur le revenu que de l'impôt sur la fortune. Citons par exemple l'assurance vie, les contrats de capitalisation, P.E.A., P.E.E., P.E.R.P. ou encore l'utilisation d'une société soumise à l'IS, les investissements en nue propriété, ou l'utilisation de déficits fonciers...

Bien utilisées et surtout, bien suivies dans le temps, ces différentes enveloppes et solutions permettront de développer, puis de transmettre, un patrimoine dans de bonnes conditions, malgré la pression fiscale accrue.

Immobilier locatif logé dans une société soumise à l'I.S.

En matière d'impôt sur le revenu pour débiter, il est ainsi conseillé en premier lieu de favoriser les « enveloppes de capitalisation des revenus », en recourant au cadre de l'assurance-vie, contrat de capitalisation ou encore P.E.A., pour la gestion d'actifs financiers. Il sera d'ailleurs intéressant d'inclure le cas échéant, une partie du patrimoine immobilier locatif dans des structures relevant de l'impôt sur les sociétés (I.S.).

En second lieu, on recherchera encore à réduire la base imposable ou le montant de l'impôt lui-même (malgré le plafonnement des niches fiscales à 10.000 euros) grâce à des investissements dans le dispositif Malraux, les SOFICA ou encore dans certains investissements « Outre-mer ». A ce propos, il est important de rappeler l'importance d'une sélection rigoureuse des solutions, l'objectif d'optimisation fiscale ne devant pas occulter la qualité et le risque sur de l'investissement lui-même.

I.S.F. : agir sur l'assiette taxable

Enfin, concernant l'impôt sur la fortune (I.S.F.), le contribuable aura dorénavant intérêt à agir principalement sur sa base taxable. Dans cette optique, il pourra envisager des opérations de « démembrements de propriétés », à titre onéreux ou gratuit. Il pourra, par exemple acquérir à titre temporaire et sans recours au crédit, la seule « nue-propriété » d'un actif immobilier. Il lui sera également possible d'envisager une donation au profit de ses enfants, de l'usufruit temporaire d'un actif. Il pourra même toujours investir (pour combien de temps encore ?) dans des actifs totalement exonérés tels que les œuvres d'art. Là encore, la sélection rigoureuse de l'œuvre reste un critère primordial pour préserver la qualité d'un patrimoine, avant même sans doute son optimisation fiscale.

En dernier lieu, il pourra également agir pour diminuer le montant de l'impôt lui-même en souscrivant par exemple, au capital de PME (réduction de 50% des versements effectués dans la limite de 45000 euros) ou en effectuant des dons à des Fondations éligibles (réduction de 75% du versement dans la limite de 50.000 euros).

Comme nous venons de le voir, des solutions existent encore mais méritent de s'y consacrer sérieusement. Il est surtout primordial de sélectionner des conseils capables d'accompagner dans le temps, en toute efficacité et en toute objectivité.

Edouard Petitdidier, âgé de 43 ans, est associé fondateur d'Allure Finance, un multi Family Office basé à Paris, spécialisé dans le conseil en gestion d'actifs, le conseil en financement et l'immobilier. Diplômé de l'Université Paris Dauphine, il débute sa carrière en 1994 à la BAREP (Groupe Société Générale) ou il passe 7 ans comme responsable de fonds alternatifs. En 2001, il rejoint Systeia (Groupe Crédit Agricole) en tant que responsable des stratégies alternatives « Long/Short Equity ». Puis, en 2009, il passe un an chez Sycomore AM.

Il dirige Allure Finance, qu'il a créé, depuis 2010.

Cette chronique a été rédigée par un auteur indépendant de la rédaction de Toutsurlesimpots.com

J'aime

1

Envoyer

Share

6

2

Rechercher